

# Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

## Formation des enseignants - Infos rapides n°5

### Premières formations massées...

Vous avez été très nombreux à répondre au questionnaire en ligne que nous avons mis en place sur notre site. Nous vous en remercions et invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire :

<http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2667>

Dans les réponses de ce questionnaire mais aussi de nombreuses sollicitations par téléphone concernent la formation massée. **Plusieurs chefs d'établissements**, en suivant les préconisations de leur syndicat majoritaire le SNPDEN-UNSA, **refusent que vous vous absentiez pour participer aux formations si elles entraînent des suppressions de cours**. Pour le SNES Créteil, **ils n'ont pas ce pouvoir, puisque vous êtes convoqués par le Recteur** (lire le communiqué de presse ci-dessous).

#### Communiqué de presse du 27 septembre 2010.

Le Ministre CHATEL organisait ce matin un colloque sur la formation des enseignants, particulièrement sur la « tenue de classe », et a promis, bien entendu, d'améliorer cette formation !

Nous avons pourtant été informés par des stagiaires il y a quelques jours que certains chefs d'établissement refusaient de les laisser participer aux formations qui ont lieu sur les heures de cours. C'est le résultat d'une consigne des syndicats de chefs d'établissement.

Cette consigne a au moins le mérite de pointer l'une des aberrations du dispositif de formation des stagiaires lauréats de concours mis en place à Créteil en cette rentrée : il faudrait que les stagiaires aient le don d'ubiquité pour être à la fois à temps plein devant leurs élèves (enseignants, professeurs documentalistes ou CPE, ils sont tous affectés sur des supports complets), et pour un tiers de leur temps de travail en formation pour apprendre leur nouveau métier.

Cette consigne met pourtant les stagiaires dans une situation particulièrement inconfortable, puisqu'ils sont bel et bien convoqués à ces formations. De notre point de vue, il n'est pas loisible au chef d'établissement de leur refuser ces formations, déjà trop peu nombreuses : les stagiaires doivent aller à ces formations.

Mais avant tout, c'est au Recteur et au Ministre de prendre leurs responsabilités. Le Recteur Marois, qui il y a quelques jours dénonçait dans un message aux chefs d'établissement la « description apocalyptique de la rentrée, notamment des conditions d'accueil des professeurs stagiaires appuyée sur des chiffres faux » faite par le SNES Créteil, n'a pourtant toujours pas répondu à une demande d'audience que nous lui avons faite il y a plus de trois semaines. Les permanences que tiennent les militants du SNES auprès des stagiaires et leurs premières réponses à l'enquête que nous avons lancée, révèlent les difficultés qu'ils rencontrent. Il n'est plus possible de refuser un aménagement de la formation des stagiaires, et la mise en place d'un dispositif comportant une décharge de cours importante leur permettant de suivre avec profit une réelle formation professionnelle... qui tienne compte précisément d'une réalité : les stagiaires ne peuvent être à plusieurs endroits à la fois.

**CONDITIONS D'AFECTATION,  
CONDITIONS DE TRAVAIL,  
CONDITIONS DE FORMATION...**

**[le SNES Créteil vous invite à  
répondre rapidement à son  
enquête en ligne](http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2667)**

<http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2667>

**Stagiaires : vous avez besoin du  
SNES, le SNES a besoin de vous...  
ADHÉREZ AU SNES !**

## CONTACTEZ LE SNES

[stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu)

01 41 24 80 89 (n° réservé aux stagiaires !)

#### prochaines permanences

- 30/09/2010 au lycée Saint Exupéry à Créteil
- 30/09/2010 à l'IUFM de Torcy
- 01/10/2010 à l'IUFM de Torcy
- 04/10/2010 à l'IUFM de Torcy
- 08/10/2010 à l'IUFM de Saint Denis
- 11/10/2010 à la fac de Créteil

Si votre groupe de formation est dans un autre lieu et que vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à nous solliciter.

### Premiers retours de vos questionnaires :

La moyenne horaire par semaine est de 17,2 heures.

32 % n'avait pas de tuteur à la rentrée.

Le nombre de niveau moyen 2,7.

26 % des tuteurs ne sont pas dans le même établissement que leur stagiaire.

5 % des stagiaires n'ont pas leur journée de formation libérée dans la semaine.

54 % des stagiaires ne savent pas où est leur formation transversale.

20 % des stagiaires ont des classes à examen alors que le rectorat avait demandé aux chefs d'établissement d'éviter ces classes.

Pour la plupart d'entre vous, vous remarquez le manque de temps pour préparer sereinement vos cours et le fait de travailler "à flux tendu".

14 % des stagiaires n'ont toujours pas de tuteur.

Les remarques concernant la qualité de la formation sont très mitigées mais ce qui prédomine encore c'est le temps que ces formations prennent alors que vous en manquez pour la préparation des cours.

Dans les attentes du SNES, de nombreuses questions sur les mutations. Rassurez-vous, le SNES de Créteil organisera des réunions pour faire le point sur les mutations en novembre. Nous avons d'ailleurs prévu un point sur ce sujet pendant le stage syndical à votre attention du 9 novembre 2010. N'hésitez pas à vous inscrire. Personne ne peut vous reprocher ou vous interdire la venue à une telle formation.

PARTICIPEZ AU STAGE SYNDICAL

## **DU MARDI 9 NOVEMBRE !**

### **ENTRÉE DANS LE MÉTIER BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS salle Jean Jaurès 9H à 17H**

**Métro République, 3 rue du château d'eau**

Comme tous les agents de l'État, titulaire et non-titulaire, **vous avez le droit de participer à une formation syndicale, dans la limite de 12 journées par an. Vous n'avez pas à rattraper les cours que vous n'auriez pas pu assurer. Il suffit de déposer au secrétariat de votre établissement, au moins un mois à l'avance, votre lettre de demande de congé au Recteur** (voir modèle ci-dessous). Le plus souvent, votre demande reste sans réponse, ce qui signifie que le congé est accordé. **En cas de refus** (notamment du chef d'établissement, auquel depuis l'an dernier, le Rectorat essaye de déléguer le soin de gérer ce genre de congé), **contactez-nous !**

#### **Modèle de demande de congé pour formation syndicale**

NOM, Prénom : Grade et fonction : Etablissement : à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée .....

Monsieur le Recteur, Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le XX/XX/200X pour participer à un stage syndical qui aura lieu à XXXX. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995). Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature

#### **Vous venez le 9 novembre ? INSCRIVEZ-VOUS !**

Cela nous permet de prévoir l'affluence et de vous prévenir de tout changement éventuel. Renvoyez ce coupon par courrier, ou copiez-le dans un mel à l'adresse [s3cre@creteil.snes.edu](mailto:s3cre@creteil.snes.edu)

NOM :

Prénom :

discipline :

adresse mel :

participera au stage syndical « Entrée dans le métier » du 9 novembre 2010